



# INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71  
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective

L'Agenda de l'association depuis le 13 octobre 2014 :

### Octobre

**Le 20**, BAT annuaire AMF 29 /2014-2020

**Le 29**, réunion d'exécutif restreint de l'association (préparation CA) - Brest

**Le 31**, participation de Sébastien MIOSECC, administrateur AMF 29, au comité restreint de la Charte Agriculture et urbanisme organisé par la DDTM 29

### Novembre

**Le 4**, réunion de Conseil d'administration de l'AMF 29

**Le 5**, participation du Président, d'administrateurs et directrice AMF 29 à la réunion d'installation de la CDCI - Quimper

**Le 6**, participation de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et du secrétaire de l'AMF 29 à la réunion d'information « l'eau en ébullition » organisée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation Armor Finistère à Pleyben,

**Le 12**, rencontre entre Isabelle LANNUZEL et le délégué de l'association prévention MAIF - Brest

**Le 13**, visite du CDG 29 -calage technique de l'Assemblée générale de l'AMF 29

**Le 14**, participation de la directrice à la réunion UBO du service de formation des élus (Préparation du Comité de pilotage) - Brest

**Le 14**, rencontres à l'AMF 29 entre le Président CAP et partenaires AMF 29 - Brest

**Le 14**, intervention du Président de l'AMF 29 à la table ronde organisée sur l'intercommunalité, dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de la C.C. du Pays Léonard.

**Le 17**, réunion entre la directrice AMF 29, l'Agence Bergame et l'ESAT Papillons Blancs pour caler la diffusion départementale de l'annuaire des maires et présidents d'EPCI du Finistère

**Le 17**, participation de Nadine KERSAUDY, administratrice AMF 29, aux Assises de la Ruralité à Plélan Le Petit (22)

**Le 20**, co-présidence avec le préfet du Président CAP (accompagné de la directrice) de l'Assemblée Générale des élus référents sécurité routière - Pleyben

**Le 21**, rencontre du Président de l'AMF 29 avec M. Dominique BILLY, Directeur de développement territorial d'EDF Collectivités Ouest.

**Le 24**, participation de M. CAP au Conseil national de la mer et des littoraux - Paris

**Les 25, 26 et 27**, déplacement au 97<sup>e</sup> congrès des maires de France (180 personnes) à Paris expo Porte de Versailles.

### Décembre

**Le 2**, comité de pilotage du service formation des élus locaux piloté par l'UBO (Partenariat UBO / AMF 29 / CDG 29 / CNFPT) - Brest

**Le 5**, derniers calages de l'Assemblée générale annuelle du 12 décembre (et éditions)

## Le mot du Président

### En direct du congrès des Maires de France

Le 97<sup>e</sup> Congrès des maires de France vient de fermer ses portes, cent quatre-vingt congressistes composant la délégation finistérienne ont rejoint la pointe Bretagne après trois jours intensifs de débats et ateliers, échanges et découvertes en tout genre au fil des stands.

#### «La force de la proximité» Thème central

Huit mois après les municipales, les équipes communales et communautaires ont pris leurs marques et les projets se dessinent. L'opportunité de découvrir cent cinq secteurs d'activités et plus de huit cents exposants était offerte aux nouveaux élus, parfois ébahis par le gigantisme de cette sorte d'hyper marché XXL des collectivités.

Si on vient d'une certaine façon ici «faire son marché», il faut bien être assuré de disposer des sommes à investir et cette année une question cruciale était dans tous les esprits : les élus auront-ils les moyens de leurs ambitions territoriales ? Et si cela n'était pas le cas, avec quelles conséquences à craindre pour les entreprises, et tout au bout de la chaîne, pour les citoyens ? Les 28 milliards de baisse de dotations ont fait couler beaucoup d'encre et l'inquiétude était palpable au sein de notre délégation bretonne, comme pour celles du reste de l'hexagone et de l'outre-mer.

Participer à la maîtrise des comptes publics constitue aujourd'hui un objectif partagé. Toutefois les maires refusent de subir l'effet ciseaux qui se profile : moins de dotations (baisse attendue de 30 % de la DGF) et plus de charges contraintes, avec pour exemple souvent cité la mise en place des rythmes scolaires.

Autre sujet qui fâche : la réforme territoriale et le manque de lisibilité actuelle sur le rôle de la commune. Là aussi la plupart des élus sont ouverts à la réflexion sur la nécessité d'un changement mais il doit venir du terrain, ce travail doit être collectif et son impact financier évalué.

Sur tous ces enjeux fondamentaux, impact des baisses de dotations, continuité des investissements publics, nouvelle donne de décentralisation, communes nouvelles... etc, l'AMF 29 vous informera et se tiendra à vos côtés les prochains mois pour appréhender ces mutations complexes.



Rencontre des PAD 22 et 29 avec le nouveau Président de l'AMF

#### Une page se tourne pour l'AMF : passation de témoin sous les applaudissements

Dans ce dernier marathon de trois jours dont on imagine la lourdeur de protocole, Jacques PELISSARD a bloqué son agenda pour rejoindre le pot de l'amitié organisé par l'AMF 29 jeudi midi et venir une dernière fois à la rencontre des élus finistériens. Je salue ce geste amical, point d'orgue des relations constructives et ouvertes qui ont noué nos deux associations d'élus.

L'émotion était aussi au rendez-vous dans ce moment de renouvellement des instances dirigeantes nationales. Ainsi le président sortant mettait un terme, sous les applaudissements, à 10 années de présidence «fier du travail .../...accompli ensemble», soulignant au passage l'engagement «des présidents et des équipes administratives des associations départementales qui constituent le véritable maillage de l'AMF».

Jacques PELISSARD a souhaité assurer «un renouvellement générationnel» à la tête du réseau pluraliste national : au nom de notre conseil d'administration et de l'AMF 29, je formule tous les souhaits de réussite à son successeur, François BAROIN.

Le président national sera toujours le bienvenu pour découvrir la seule association de maires pouvant se prévaloir du sigle «AMF», comme celle de France : celle du Finistère !

Bien sincèrement  
Dominique CAP, Président AMF 29



**Crédit Agricole**  
Partenaire et acteur du développement local

## Clin d'œil

### Premier Congrès d'un maire «explorateur»

rencontre avec **Yvon LE COUSSE**,  
maire de Plougonven



Bien loin de Plougonven, son nouveau premier magistrat a retrouvé, non sans un certain «choc», un congrès fréquenté à titre professionnel «il y a vingt ou trente ans». Le gigantisme du salon aujourd'hui proposé n'a plus rien à voir avec son début, qualifié par l'édile «de plus proche alors du Carrefour des Communes du Finistère», c'est dire !

Arpenter les milliers de mètres carrés d'exposition sur quatre halls, suivre les débats et ateliers repérés au programme des 80 problématiques du catalogue officiel, peut effectivement donner une sensation de vertige au fil des heures passées dans ce vase clos dédié aux collectivités. Un sentiment «d'explorateur» que d'autres élus partageront sans doute : qui ne s'est pas perdu un jour dans ce dédale ?

Première leçon tirée de cette première expérience par Monsieur le maire venu deux jours : «trois jours seraient justifiés». Venu aussi en solo, Yvon LE COUSSE rentrera avec la certitude qu'il est «intéressant de venir en délégation» pour une commune afin de se répartir «les cibles» et autres points d'intérêts repérés au programme.

Et pourquoi pas même organiser «un tir groupé» dans le cadre de l'EPCI ? Le partage des dossiers étant quotidien au sein d'une même communauté, rechercher au Congrès des solutions pratiques à l'échelle de ce bassin de vie pourrait avoir toute sa légitimité.

Seconde leçon qui s'impose sous forme de confirmation : au regard de la complexité grandissante de la vie publique, tout élu doit s'informer et se former, c'est le postulat de tout mandat local. Les lignes changent sans arrêt et il faut bien s'adapter. Ce congrès aura confirmé «la prise de conscience que le bloc communal bouge, qu'une intégration plus forte est en marche». Une cohésion plus grande entre commune et communauté sera inévitable pour définir ensemble un « nouvel espace de proximité».

Cette première expérience à la porte de Versailles aura été «positive» pour Yvon LE COUSSE, tant du point de vue décisionnel que relationnel : les échanges entre finistériens de tous territoires ne sont pas si fréquents, et si l'AMF 29 le propose avec notamment son Carrefour -qualifié ici de «bonne dimension»- venir à Paris permet aussi un échange «riche» et inédit avec les élus des autres Régions.

Voilà donc un «Test» Congrès 2014 «convaincant», qui sera relayé au conseil municipal Plougonvenois avec conviction !

## Les infos en bref

### Le Congrès 2014 en images !



Crédit photos : AMF 29

Programme chargé pour la délégation finistérienne, comme l'illustrent les clichés ci-dessous :

- Réception par les parlementaires finistériens à l'Hôtel des Invalides, en présence de son Gouverneur, le général d'armée Bruno CUCHE, lequel a captivé son auditoire par le rappel de l'historique des lieux et la présentation de son fonctionnement actuel : hôpital militaire, panthéon et Musée.
- Echanges des élus sur le stand AMF 29, rencontre du Président CAP avec Mme Armelle BOTHOREL, nouvelle PAD 22.
- Pot de l'amitié organisé par l'AMF 29, dernière participation du Président PELISSARD, en présence de M. GIRARDON, Vice-président AMF et de Mme GATEL, PAD 35 et sénatrice d'Ille-et-Vilaine (Photo ci-dessus).
- Signature du nouveau partenariat triennal signé par le président CAP et EDF Collectivités Ouest, représenté par M. Dominique BILLY.



### Représentation de l'AMF 29 au sein des instances nationales pluralistes :

- Réélue Vice-présidente de l'AMF : Agnès LE BRUN, maire de Morlaix et vice-présidente AMF 29
- Membres du Comité Directeur :  
Dominique CAP, maire de Plougastel-Daoulas, Président AMF 29 (les PAD étant membres de droit)  
Michaël QUERNEZ, maire de Quimperlé

LA CAISSE DES DÉPÔTS ACCOMPAGNE LES ACTEURS PUBLICS DU FINISTÈRE

Pour contribuer au développement économique des territoires, en investissant en fonds propres à vos côtés  
n'hésitez pas à solliciter l'appui de la Caisse des Dépôts  
Contactez : Rémi Heurlin - 02 23 35 55 90 ou 06 07 73 56 81



# La Préfecture et les services de l'Etat vous informent

## Le plan «Vigipirate»

Le plan gouvernemental (janvier 2014) prend acte d'une menace terroriste qui se maintient durablement à un niveau élevé. Il assure un dispositif permanent suffisamment flexible pour s'adapter aux évolutions des menaces et des vulnérabilités et pour ne pas faire supporter de contraintes excessives à la vie économique et sociale de la Nation. Il répond au besoin d'associer plus étroitement tous les acteurs qui concourent à la vigilance et à la protection contre le terrorisme : l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs, les citoyens. En grande partie rendu public, il permet de mieux sensibiliser la population aux enjeux de la lutte contre le terrorisme, d'informer et de mobiliser tous les acteurs concernés.

Les collectivités territoriales exercent des responsabilités dans de nombreux secteurs de la vie économique et sociale : en particulier sur les écoles, ainsi que dans les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale, de l'environnement et des transports urbains et scolaires ainsi que des réseaux d'eau. Elles possèdent de ce fait des capacités d'action non négligeables dans des domaines essentiels du plan Vigipirate. Par ailleurs, le maire dispose du pouvoir de police administrative pour prendre des mesures destinées à prévenir des troubles à l'ordre public, c'est-à-dire au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques.

Les collectivités territoriales sont concernées à plusieurs titres par la mise en oeuvre du plan Vigipirate :

- pour la protection de leurs propres installations, de leurs agents ainsi que des publics accueillis ;

- pour la continuité des services publics dont ils ont la responsabilité : bâtiments accueillant du public des mairies, mairies annexes, et établissements publics rattachés, le cas échéant ;
- pour la protection de leurs infrastructures et de leurs réseaux ;
- pour la sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs qu'elles organisent ou qu'elles accueillent.

Les collectivités territoriales participent donc à la mise en oeuvre des mesures du plan Vigipirate qui s'appliquent à leurs propres domaines de compétence et permettent ainsi d'assurer la continuité territoriale du dispositif général de vigilance, de prévention et de protection en lien avec les services de l'Etat.

Le préfet assure la bonne information des collectivités territoriales lors de chaque changement de posture et veille à la cohérence de leurs actions.

Actuellement, la vigilance est portée sur les magasins et grandes surfaces accueillant un public nombreux. Des actions de sensibilisation, auxquelles les maires seront associés, vont être menées avant les fêtes de fin d'année.



*Le ministère de l'Intérieur rappelle que vous avez toute latitude pour utiliser ce logo à l'entrée de l'accueil du public dans votre mairie, selon votre appréciation.*

**Toutes les informations utiles sur le plan Vigipirate sont disponibles sur le site [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)**

## En direct avec le Conseil Général

### L'intercommunalité en Finistère : 20 000 habitants et beaucoup plus...

Le législateur nous invite à poursuivre et enrichir le modèle coopératif breton en construisant des intercommunalités d'au moins 20 000 habitants.

En fixant le seuil à 5 000 habitants en 2010, le législateur a été trop peu ambitieux. Dans une France organisée autour d'un État conforté dans ses prérogatives républicaines, seules des intercommunalités puissantes, disposant des compétences de proximité, peuvent s'adapter aux nouveaux enjeux de société. Cette démarche répond en particulier aux inquiétudes des citoyens qui vivent à l'écart des centres les plus dynamiques ou qui redoutent d'être délaissés en milieu rural.

Cette évolution doit être abordée par le dialogue et la concertation mais aussi en tenant compte des réalités vécues dans les territoires. Dans le Finistère, c'est le rôle de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui vient d'être relancée par l'Etat. Cette commission doit répondre à plusieurs objectifs :

- Réfléchir et proposer des limites administratives qui correspondent aux modes de vie
- Donner les moyens aux communes et intercommunalités les plus faibles de porter leur projet de territoire
- Organiser la réflexion et l'évaluation sur l'offre de services publics et privés dans chaque territoire

Le Finistère connaît une évolution permanente dans sa démogra-

phie communale, ses flux de circulation, ses demandes sociales, son offre de logement ou ses déplacements domicile-travail. Cette évolution géographique et économique redessine de grands bassins de vie en Finistère : certains s'organisent autour de pôles denses et dynamiques qui sont des ressources en terme de services publics mais aussi de services privés pour l'emploi, la consommation, la santé, le logement ou les loisirs. Ces «espaces vécus» vont bien au-delà du seuil des 20 000 habitants. D'autres bassins, plus ruraux, ne sont véritablement rattachés à aucun pôle.

Une intercommunalité plus importante, à laquelle s'ajoute un renforcement des compétences, ne doit pas être une source d'inquiétude, notamment, pour les maires. Il s'agit en effet de proposer une meilleure qualité de service, de moins solliciter le contribuable et de s'appuyer sur la solidarité financière entre collectivités.

En changeant d'échelle et en se basant sur des valeurs de solidarité et d'efficacité, de grandes intercommunalités pérennes peuvent se construire dans le Finistère et devenir des acteurs essentiels dans l'aménagement et la conduite de l'action publique locale. (Et il faudra, le moment venu, leur donner toute la légitimité démocratique)

Les échanges qui débutent sereinement sur les modalités de cette nouvelle architecture du Département doivent ouvrir la voie à des coopérations ambitieuses et adaptées aux réalités vécues par les habitants



### Pour une Bretagne réunifiée

par Michel CANEVET, Sénateur-Maire de PLONEOUR LANVERN  
Président de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden



Photo: Antoine Rozes

**Le débat ouvert sur la réforme territoriale était l'occasion d'organiser différemment nos institutions territoriales, afin de mieux répondre aux enjeux de l'action publique à l'horizon 2020.**

Il est regrettable que la réforme ait été engagée sans clairement identifier et fixer des objectifs de travail. Ils sont, à mon sens, **ceux d'une organisation adminis-**

**trative plus lisible aux yeux de nos concitoyens**, exerçant des compétences à un niveau adapté pour que l'ancrage territorial demeure à proximité de la population, avec le recul nécessaire pour que **les vrais enjeux de développement et de qualité de la vie de chacun soient pris en compte** et anticipés. A cela, il convient d'intégrer la dimension européenne, puisque c'est à ce niveau qu'évoluent nos entreprises, et que nous vivons, tout au moins sur l'espace Schengen. Enfin, la question de l'état des finances publiques, particulièrement dégradé, est un paramètre justifiant l'urgence d'agir, avant que les difficultés de gestion ne soient trop pesantes.

C'est sûrement par les compétences qu'il aurait fallu débiter l'examen d'une cette problématique. Mais je ne ferai pas le procès de nos gouvernants actuels, puisque la précédente démarche menée sur ce sujet présentait le même défaut. Après la définition des compétences, l'organisation territoriale pertinente se serait imposée.

#### Le redécoupage des Régions

La 1<sup>ère</sup> décision proposée a porté sur le redécoupage des Régions. Le Sénat, puis l'Assemblée Nationale, ce mois de novembre 2014, ont délibéré sur un texte ou toute modification ne pouvait s'effectuer que par Région entière, sans rattachement possible d'un Département à une autre Région, à ce stade de la procédure légale. Le Sénat les a fixés à 15, découplant l'Alsace de la Lorraine et la Champagne, afin de pouvoir évoluer vers leur souhait d'une collectivité unique associant la Région et les 2 Conseils Généraux et Midi-Pyrénées, mariée d'office au Languedoc Roussillon par le Gouvernement et l'Assemblée Nationale, alors que les élus locaux souhaitent reconfigurer une région Sud ouest. L'Assemblée nationale, le 19 novembre, a rétabli, hélas, la carte de 13 Régions.

Dès lors, l'article 3 de la loi instaurant le droit d'option devient essentiel pour faire bouger la carte territoriale : il s'agit de définir les conditions de majorité à réunir pour permettre de re-configurer les Régions sur un modèle plus cohérent avec la

géographie, que les décisions arbitraires du régime de Vichy, lorsqu'il établit la carte régionale actuelle de la France, en 1941.

Au texte sorti du Sénat, requérant une majorité des 3/5èmes des Conseillers Départementaux pour qu'un Département puisse rejoindre une Région limitrophe, et la même majorité pour les Conseillers Régionaux de la Région d'accueil, tandis que la Région de départ ne s'opposerait pas à plus de 40% de ses Conseillers Régionaux, l'Assemblée Nationale a rigidifié le dispositif en imposant des majorités qualifiées de 3/5èmes de toutes les assemblées concernées. Réunir de telles conditions relèvera donc de la prouesse, pour aboutir à des Régions ayant du sens, pour la population qui y réside et celle qui s'en identifie.

#### Une Région proche, mais à dimension européenne

Car c'est bien l'une des motivations qui m'a conduit à considérer que notre avenir se préparerait mieux dans une région à taille européenne (4,6 millions d'habitants), mais à dimension humaine, c'est à dire pas trop vaste pour marginaliser des territoires excen-trés comme le Finistère, ce que n'aurait pas manqué d'entraîner le regroupement des 2 Régions Bretagne et Pays de la Loire.

A cette échelle d'une Bretagne réunifiée, je verrais bien une assemblée unique élue exerçant les compétences régionales actuelles, confortées de responsabilités dans le domaine de la santé et une bonne part des compétences départementales, celles qui ne pourraient pas être transférées au bloc communal.

#### Pour une vraie politique maritime

Ainsi, la Région nouvelle disposerait de puissants moyens budgétaires, de la possibilité de mener une véritable politique maritime, car la mer recèle de ressources multiples à même de permettre notre prospérité future et s'il est une forte région maritime en France, c'est bien la Bretagne réunifiée.

L'action sur le désenclavement n'en serait que plus pertinente, rejoignant par exemple l'actuel débat public sur la desserte ferroviaire, qui porte non seulement sur la Bretagne à 4 départements, mais également sur la desserte de la capitale ligérienne, correspondant aussi à la desserte routière de l'ouest, décidée en 1969 par le général de Gaulle à Quimper.

Cette évolution est aussi nécessaire par la situation financière de notre Pays, obligeant à des mesures d'économies dont le 1er volet, 50 milliards d'€, vient d'être engagé sur la période 2014-2017, mais qui devra s'accroître pour cesser de reporter sur les générations futures le fardeau de nos déficits : plus de 75 milliards d'euros annoncés en 2015 pour le seul budget de l'ÉTAT !

Une évolution de notre organisation territoriale sera donc impérative, et nécessitera aussi de consulter la population concernée, pour parvenir à fonctionner avec des moyens réduits, sans quoi la note fiscale sera salée !

Responsabilités,  
Personnel,  
Patrimoine...

Groupama Loire Bretagne vous assure  
toutes les réponses.

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)

